



Travaux en hauteur - Port du harnais - Toitures et Charpentes Métalliques

Débutant et/ou confirmé
Prévention contre les chutes de hauteur



www.ocsa-formation.fr

P025



Objectif de formation

Travailler en hauteur en utilisation des protections collectives et/ou individuelles.

Porter et utiliser un harnais en toute sécurité lorsqu'ils sont utilisés sur les toitures et charpentes.



Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation, le participant sera capable d'(e) :

- appliquer la réglementation spécifique
- s'équiper, s'assurer, choisir son EPI adapté au travail à réaliser
- choisir la protection adaptée au travail à effectuer
- se déplacer et travailler sur une charpente métallique et/ou toitures



Méthodes pédagogiques

Cette action de formation s'appuiera sur une méthode participative, associant des exercices pratiques et des apports théoriques.



Public concerné

Toute personne amenée à travailler en hauteur et à utiliser un harnais.



Pré-requis

Etre âgé de plus de 18 ans.
Etre médicalement apte.



Évaluation

Questionnaire d'évaluation
Mise en pratique



Durée (7h)

1 jour



Nombre de participants

2 à 8 stagiaires maximum



Coût

Inter-entreprises : nous consulter
Intra-entreprise : nous consulter



Moyens

Salle équipée
Site aménagé



Validation

Attestation de formation
Travaux en hauteur / Port du harnais sur toitures et charpentes Métalliques



BTP



Industrie



Logistique



Collectivités



Tertiaire

www.ocsa-formation.fr

Travaux en hauteur - Port du harnais - Toitures et Charpentes Métalliques

Débutant et/ou confirmé
Prévention contre les chutes de hauteur



www.ocsa-formation.fr

PROGRAMME

La réglementation de base

- L'accident du travail
- Les différents composants constituant une protection individuelle et collective
- Les devoirs et responsabilités de chacun

Les Equipements de Protection Individuels (EPI) et collectives

- Le choix d'un EPI ou d'une protection collective, l'entretien
- La rigueur dans leur port

La notion de classe et de risque

- Les risques mineurs, majeurs, mortels

Les règles d'utilisation des différentes protections collectives

- La vérification des équipements
- La précaution d'emploi des différentes protections
- La vérification périodique des harnais
- L'entretien et le stockage des différentes protections
- Choix d'une protection collective ou individuelle (stop-chute, harnais, longe...)

Les moyens d'accès

- Choix des différents moyens d'accès en hauteur
 - Analyse des points d'ancrages existants
 - Utilisation des lignes de vie existantes

La mise en pratique sur le chantier

- Le port et le réglage de ses EPI
- Les applications pratiques : analyse du chantier
 - Balisage
 - Utilisation des longes doubles
 - Déplacement avec un binôme
- La mise en place des protections individuelles et collectives
 - Mise en place de ligne de vie provisoire
 - Démontage de la ligne de vie provisoire

Contexte de la formation

Chaque année, on enregistre des accidents entraînant un arrêt de travail. Les accidents mortels sont de 23% en 2010. Une étude, fondée sur un échantillon représentatif d'accidents graves et mortels, montre que l'une des causes principales est l'absence de formation. De 1990 à 2010, une baisse de 50% de ces accidents a été enregistrée grâce à la Formation Professionnelle pour Adultes (source INRS).

Plus value d'OCSA Formation

Nos formations sont dispensées par des formateurs certifiés par un organisme accrédité par le COFRAC qui allie compétences techniques et pédagogiques. Nos testeurs sont audités tous les ans dans le cadre de notre certification CACES® délivré par le Bureau Veritas Certification.

Nos formations sont réalisées :

- selon le référentiel de la CNAMTS,
- au plus près des stagiaires, en partant de leur expérience et en tenant compte de leurs besoins,
- dans l'entreprise ou sur site extérieur selon les besoins des employeurs,
- Une expertise de 12 ans sur la France entière,
- les formateurs sont issus des métiers dont ils dispensent les formations.

Aucune formation n'est réalisée sans que les machines soient contrôlées.

Nos formateurs sont également contrôleurs au sein de notre bureau de contrôle, et de ce fait, ils sont habilités à effectuer le contrôle technique (Vérification Générale Périodique) de la machine. Cela permet de répondre à l'exigence du contrôle obligatoire avant toute utilisation.

Un site internet avec **service +** est un espace virtuel, dédié aux entreprises, pour archiver les formalités administratives liées à la formation.

Formations optionnelles

- **Échafaudages**
- **Cordiste**

OCSA FORMATION TOULOUSE

6 rue Sirven
31100 TOULOUSE
05 34 66 47 26
contact@ocsa-formation.fr

OCSA FORMATION MONTPELLIER

429 rue de l'Industrie - Maison de l'entreprise
34000 MONTPELLIER
04 67 06 20 46
contact@ocsa-montpellier.fr

www.ocsa-formation.fr